

exemple arrivé tout récemment dans une église du Piémont.

Dans notre cité lyonnaise, lorsqu'on conduisait un patient à l'échafaud, on évitait soigneusement, dit-on, sur le passage, la rencontre des églises, dans la crainte qu'il ne s'évadât pour s'y réfugier (1).

Certes, nos bons Cordeliers étaient loin de vouloir s'attribuer un droit aussi illimité qu'inconnu pour lors; mais ils crurent pouvoir offrir à ceux qu'un revers de fortune avait atteints dans la prospérité de leur commerce, une retraite momentanée contre les premières poursuites toujours si vives, toujours empreintes d'indignation et de colère de leurs créanciers. Cette prétention charitable, mais inconsidérée, souleva d'unanimes réclamations. Le parlement y fit droit dans une circonstance qui se présenta l'année 1678.

Un nommé Gaudin, sous le poids d'un mandat d'arrêt décerné contre lui, par le juge conservateur des privilèges des foires de Lyon, se réfugia à l'Observance. Le 16 août, ordre de l'en extraire par la force. Le P. de la Vigne et ses religieux allèguent leurs privilèges. Procès-verbal de l'huissier Bertrand; arrêt de la cour, en date du 30 août; le 16 septembre, décision du Prévôt des marchands autorisant les poursuites; le 22, informations en conséquence de l'arrêt. Le 8 novembre, nouvel arrêt de la cour qui ajourne les Observantins à comparaître devant le parlement. Là, le 26 janvier 1679, ils sont admonestés : « Défense leur est faite et à tous religieux de quelques ordres qu'ils soient, de donner asile dans leurs couvents à aucunes personnes prévenues de crimes, ou contre lesquelles il y eut des condamnations par corps, à peine de saisie du temporel et de défense de quêter à ceux qui vivent d'aumônes. » L'arrêt est du 1 Février 1679.

(1) On peut consulter sur le droit d'asile la Ste-Écriture, les anciens historiens, St-Grégoire de Tours, Rollin, Fleury, les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, les *Mémoires de l'Acad. des Inscrit.* t. 3, p. 37, le *Dictionnaire pour l'intellig. des aut. classiq.* par Sabbathier, t. 5, p. 124 et suiv. Bergier, *Dict. théol.* au mot *Asyle*, etc. etc.